



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N° 11

Réunion du : **lundi 22 mars 2021**

Présidence : **M. Patrick BEL ABBES**

Présents : **Mme Béatrice ZIZZI - MM. Medhi AABID, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Jean-Claude CHARDONNET, Patrick GRECO, David LUCHARD, Pierre VALENSI, Jean-Maurice VALET, Christophe VIDUSSI, Daniel ROUIT, Oualid KRID, Marc CHIRON, Florian ARENA,**

Excusé(es) : **MM. Richard PEREIRA, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, Olivier AMOUREUX - Gilles CHALVET, Gregory LA CARIA, André BODJI, Pierre-Yves BERNIER**

Assistent à la séance : Sylvie POIGNET-TESTU, Sébastien JOSEPH et Benjamin SALERNO

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

En application de l'article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, l'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire prise en même temps qu'il est statué sur le fond

Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, le bureau s'est réuni par voie de Visioconférence.

La séance est ouverte par le président Patrick BEL ABBES à 18h10 qui il informe des absences excusées et remercie l'ensemble des participants de leur disponibilité. Le Président souhaite un prompt rétablissement à Fabienne Yagoubi et, est heureux de revoir Florian ARENA parmi nous.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2021

2. Informations du Président

AG de la FFF, le Président fait le compte rendu de l'AG de la FFF du 12 mars 2021 qui a vu la réélection de M. Noël LE GRAET. Il fait également le point sur les textes qui ont été modifiés et annonce la création de la licence Volontaire.

Choix de l'assureur, après étude des 4 devis, le Comité de Direction choisi GROUPAMA pour l'assurance du District (Qualid KRID, ne participe pas à la délibération)

Audition du Président de Laragne Sports.

Elections au CDOS 04, M. Thierry BALLAND a été élu au Conseil d'Administration, félicitations

Assemblée Générale d'été : en attente de la date de l'AG de la Ligue de la Méditerranée

Travaux du District, le devis envoyé par la Mairie de Sisteron est à l'étude.

LMF TOUR, reprise de la tournée fin mars.

2. Informations du Vice-Président

Thierry BALLAND demande aux membres du CD de choisir le nouvel écusson arbitre : après étude des devis et des maquettes, le CD décide de choisir MONTI GO SPORT.

2. Information du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général fait le point sur la situation financière des clubs, une mise en demeure a été envoyée. La date limite étant le 31 mars, le Bureau Exécutif se réunira en fin de semaine 13 afin de faire le point.

Le Secrétaire Général fait le compte rendu de la Commission des Terrains et Equipements du District qui s'est réunie le 8 mars dernier, un point sur l'homologation des gymnases utilisés sera réalisé en vue de leur homologation ; 5 visites de terrains sont prévues courant avril (Chorges, Gap, Embrun, Digne, Les Mées).

Médailles Fédérales et Ligue, la liste des médaillés est communiquée aux membres du CD

5. Information de la Directrice

Les demandes de subventions ANS clubs seront étudiées par Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND, Christophe VIDUSSI et Sylvie POIGNET-TESTU

Une réunion pour préparer les subventions de la saison prochaine se tiendra le lundi 29 mars en visio.

6. Information du CTD PFF

Sébastien JOSEPH, fait le point sur la fin de la saison sportive. Des actions seront proposées aux clubs en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Sébastien JOSEPH, fait ensuite le point sur les actions techniques et les formations de cadres :

Détections/Sélections des U15F/U15G : 8 filles seulement présentes sur 16 ; 1 joueur absent : la Commission Technique demande que la sanction sportive infligée aux joueuses/joueurs absents sont allégée (le CD décide le match avec sursis). A l'issue de ces journées 2 joueuses et 10 joueurs iront aux stages de Ligue.

Détection/Sélection des U13F : 35 joueurs ont présenté un dossier pour intégrer le Pôle Espoir (1 joueur absent), 6 joueurs ont été retenus à l'issue de la journée et 1 est sur liste d'attente. Les résultats définitifs seront communiqués par la Ligue.

Formation des Cadres : depuis le mois de décembre 40 éducateurs ont suivi des formations à distance. Dernièrement un CFF3 complet un module Sénior ont été animés. Les séances sur le terrain seront programmées dès que les conditions sanitaires le permettront.

6. Information Diverses

Benjamin Salerno, Apprenti Marketing, annonce un partenariat avec la société NAKARA pour 3 saisons.

Les responsables Marketing d'Intersport ont été reçus, le District est dans l'attente de leur proposition.

Féminines : un Challenge Foot Golf est proposé aux équipes féminines. Début du challenge en avril.

La séance est levée à 20h, prochaine réunion le lundi 19 avril 2021 à 18h

Le Président : Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général : Jean-Claude CHARDONNET

